GF/II/ALG **2024-12**

CCAS DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

OBJET : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEU			
Nombre de conseillers en exercice : 15	Nombre de conseillers présents : 10	Nombre de votants : 12	Date de la convocation : 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, à 14h30 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Lézignan-Corbières s'est assemblé dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Cours de la République, sous la présidence de M. le Président, Gérard FORCADA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille SANTINI

RAPPORTEUR : Gérard FORCADA

QUORUM : 8

Etaient présents : Mme Christine BENET ; Mme Sylviane BERNAZEAU ; Mme DANRE Sylvie ; Mme Bernadette FALCONETTI ; M. Gérard FORCADA ; M. Bernard FUMET ;
M. Alain Marc GARCIA ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Freddy NOLOT ; Mme Mirelle SANTINI

Etaient excusés : Mme Monique PUJAU ; Mme Suzanne HERNANDEZ

Ont donné procuration : Mme Monique PUJAU à Mme Suzanne HERNANDEZ.
Mme Chantal JAOUL à Mme Bernadette FALCONETTI

Etait invité : M. Bernard BLANC (UDAF)

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les articles R 123-7 à R 123-15 Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-129 du 30 juillet 2020 portant délégation de représentativité au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et fixant le nombre de membres du dit Conseil d'Administration,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-111 du 29 août 2023 annulant et remplaçant la délibération n°2022-103 du 28 juin 2022,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2020-006 du 30 décembre 2020.

Considérant le décès de Monsieur Denis ROUSSEAU (UDAF)
Considérant qu'il y a lieu de procéder à son remplacement
Considérant la candidature de M. Bernard BLANC (UDAF)

Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil d'administration après en avoir délibéré,
Appouve à l'unanimité la candidature de M. Bernard BLANC

Le Président

Gérard FORCADA

La secrétaire de séance

Mireille SANTINI

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LEZIGNAN CORBIERES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-261100218-20240415-2024-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2024
Publication : 23/04/2024
Le président du CCAS, Gérard FORCADA

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de LEZIGNAN CORBIERES